



Contrat d'assurance voiture de collection pas en règle

Par **Aleyah**, le **25/03/2011** à **15:06**

Bonjour,

J'ai contacté dernièrement mon assureur (Pacifica) afin de suspendre provisoirement mon assurance et quand j'ai mentionné que mon auto était de collection, la conseillère s'en est étonnée et m'a affirmé qu'ils n'assuraient pas les voitures de collection (information vérifiée depuis sur le site de Pacifica) or ma voiture est assurée chez eux depuis 4 ans et elle est passée en collection il y a trois ans.

Lors de la conversation, elle m'a dit qu'ils allaient aussitôt résilier mon contrat à l'amiable et qu'il fallait que j'envoie un courrier mentionnant "l'IMPOSSIBILITE de Pacifica d'assurer les véhicules de collection" et que je devais trouver une autre assurance.

Ensuite elle m'a dit qu'elle faisait tout de suite passer mon assurance du tout-risques en tiers (sans me demander mon avis).

Enfin elle m'a dit qu'ils résilieraient mon contrat uniquement à la date d'échéance avec les justificatifs d'un contrat chez un autre assureur.

Je trouve qu'il y a des contradictions dans ce qu'on m'a dit.

Je précise que lors de la souscription j'ai parlé du fait que mon auto passerait bientôt en collection.

premièrement : sont-ils en faute depuis trois ans et ont-ils le droit de continuer d'assurer ma voiture ? ne sont-ils pas dans l'obligation de résilier ?

deuxièmement : puis je récupérer les trois ans de cotisation ?

Merci